

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-26

## **AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.**

COMMUNES de BIOULE, BRUNIQUEL, ESPALAIS,  
LABASTIDE-SAINT-PIERRE, LAVIT-DE-LOMAGNE

### **I - RAPPEL**

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement)

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

### **II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE CONTRATS DE PAYS**

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX €HT</b>	<b>PROPOSITION DE SUBVENTION</b>
<b>1) BIOULE</b> Eclairage public de la traverse du village  <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24.10.05. Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Midi-Quercy – année 2	33 688	<b><u>4 885 €</u></b> (forfait)
<b>2) BRUNIQUEL</b> Aménagement de la promenade du Ravelin  <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat du Pays Midi-Quercy - année 2 -	320 650	<b>150 000 x 20%</b> <b>= <u>30 000 €</u></b>
<b>3) ESPALAIS</b> Aménagement de la VC 1 – rue du Barry – 3ème tranche  <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 16.05.06. Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne- année 2 -.	370 300	<b>122 000 x 20%</b> <b>= <u>24 400 €</u></b>

**DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE  
DE CONTRATS DE PAYS (suite)**

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX €HT	PROPOSITION DE SUBVENTION
<b>4) LABASTIDE-SAINT-PIERRE</b> Création d'un réseau de déplacement doux dans le projet d'aménagement de la traverse d'agglomération Avenue Jean Moulin sur R.D. 13	127 960	<b>122 000 x 20 % =</b> <b><u>24 400 €</u></b>
<b>Observation :</b> Préfinancement accordé le 04.05.06. Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Montalbanais -année 1.		
<b>5) LAVIT-DE-LOMAGNE</b> Aménagement de la place de l'office de tourisme et de la maison de la Lomagne	40 401	<b>40 401 x 20 % =</b> <b><u>8 080€</u></b>
<b>Observation :</b> Préfinancement accordé le 15.05.06. Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.		

**TOTAL : 91 765 €**

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006.....	<b>600 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	<b>407 782 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	<b>91 765 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	<b>499 547 €</b>
Disponible.....	<b>100 453 €</b>

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 juin 2006**

CP 06/06-26

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS  
PUBLIQUES D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.  
COMMUNES de BIOULE, BRUNIQUEL, ESPALAIS,  
LABASTIDE-SAINT-PIERRE, LAVIT-DE-LOMAGNE**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant  
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de  
91 765 €:

\* *Demandes de subventions présentées dans le cadre de contrats de Pays*

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX €HT	SUBVENTION ACCORDEE
<b>1) BIOULE</b> Eclairage public de la traverse du village	33 688	<b><u>4 885 €</u></b> (forfait)
<b>Observation :</b> Préfinancement accordé le 24.10.05. Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Midi-Quercy – année 2		
<b>2) BRUNIQUEL</b> Aménagement de la promenade du Ravelin	320 650	<b>150 000 x 20%</b> <b>= <u>30 000 €</u></b>
<b>Observation :</b> Dossier présenté dans le cadre du contrat du Pays Midi-Quercy - année 2 -		

<b>3) ESPALAIS</b> Aménagement de la VC 1 – rue du Barry – 3ème tranche	370 300	<b>122 000 x 20%</b> <b>= <u>24 400 €</u></b>
<b>Observation :</b> Préfinancement accordé le 16.05.06. Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne- année 2 -.		
<b>4) LABASTIDE-SAINT-PIERRE</b> Création d'un réseau de déplacement doux dans le projet d'aménagement de la traverse d'agglomération Avenue Jean Moulin sur R.D. 13	127 960	<b>122 000 x 20 % =</b> <b><u>24 400 €</u></b>
<b>Observation :</b> Préfinancement accordé le 04.05.06. Dossier présenté dans le cadre du contrat de Pays Montalbanais -année 1.		
<b>5) LAVIT-DE-LOMAGNE</b> Aménagement de la place de l'office de tourisme et de la maison de la Lomagne	40 401	<b>40 401 x 20 % =</b> <b><u>8 080€</u></b>
<b>Observation :</b> Préfinancement accordé le 15.05.06. Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.		

**TOTAL : 91 765 €**

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,